



Date de convocation :
23/05/2020

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 34

Conseillers votants : 35



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-neuf mai à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Hervé HERRY, M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvie GRAFFIN à M. Sébastien LECORNU

Absents :

Secrétaire de séance : Yves ETIENNE

N° 099/2020

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Affectation du résultat 2019 - Budget annexe du portage de repas

Le compte administratif 2019 du budget annexe du portage de repas ayant été adopté précédemment, il vous est proposé d'affecter les résultats de ce dernier comme ci-dessous :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES	263 824 €	281 870,19 €	9 585 €	9 196,00 €	0,00 €
DEPENSES	263 824 €	244 931,99 €	9 585 €	0,00 €	4 806,15 €
BALANCE					
Excédent		36 938,20 €		9 196,00 €	
Besoin de financement					4 806,15 €
Excédent TOTAL de financement				4 389,85 €	



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 1612-13, R 2311-11 § B et R 2311-12,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicables aux services publics industriels et commerciaux,

Vu le compte administratif 2019 du budget annexe Portage de repas adopté précédemment,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AFFECTE le résultat cumulé de la section d'exploitation de l'exercice 2019 du budget annexe Portage de repas comme suit :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
EXPLOITATION			
Excédent	36 938,20 €	- €	36 938,20 €
Besoin de financement			
INVESTISSEMENT			
Excédent	9 196,00 €		9 196,00 €
Besoin de financement			

- PROCEDE à l'affectation de ce résultat et à la reprise des soldes dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2020, comme suit :

Section de fonctionnement - Chapitre 002 - Recettes - Excédent reporté : 36 938,20 €

Section d'investissement - Chapitre 001 - Recettes - Excédent reporté : 9 196,00 €

Ressources humaines et finances

Dossier non présenté en commission

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).